

## Espèce vulnérable

- Le faucon pèlerin est une espèce faunique désignée vulnérable au Québec et protégée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables.
- La présence d'un couple de faucons pèlerins sur le site du projet Turcot est documentée depuis 2011. Les faucons utilisent les structures de l'autoroute aux abords du canal de Lachine pour faire leur nid.
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) demande de conserver un périmètre de protection de 100 mètres autour du site de nidification lors de travaux durant la période de nidification qui s'étend généralement de la mi-mars à la fin juillet.
- Au cours des dernières années, devant l'urgence d'effectuer certains travaux de réparation des structures autoroutières, le Ministère n'était pas en mesure de respecter ce périmètre de protection. Il a proposé au MFFP la réalisation d'un suivi par une firme spécialisée pour s'assurer que les travaux ne perturbent pas la nidification et pour assurer la sécurité des travailleurs (possibilité de comportements agressifs durant la période de nidification).

## Contrats

- Deux contrats ont été octroyés à la suite d'appels d'offres sur invitation à la firme Services Environnementaux Faucon.
  - **2011** : contrat de 49 531 \$ (8505-11-AC02). Contrat terminé.
  - **2013** : contrat de 63 323 \$ (2301-13-AC01). Contrat actif pour le suivi de la nidification de la saison 2015. Il prendra fin cette année. Deux petits fauconneaux sont nés en mai 2015.
- Les contrats comprennent les activités suivantes :
  - réalisation du suivi de la nidification durant la saison de nidification;
  - relocalisation des œufs ou des fauconneaux, si requis lors de travaux à proximité du site de nidification;
  - capture des faucons adultes ou autres mesures si des comportements d'agressivité des faucons envers les travailleurs sont observés;
  - rédaction d'un rapport de suivi à remettre au MFFP.
- Le MTQ n'a pas prévu octroyer de nouveau contrat puisque KPH Turcot aura des travaux dans ce secteur. Le contrat conception-construction comprend des exigences particulières visant la protection de cette espèce :
  - vérification de la présence de faucons pèlerins avant le début des travaux de construction et mises en place de mesures pour protéger le site de nidification ;
  - aviser le MFFP de la présence de faucons et faire valider les mesures qu'il entend mettre en place.



Fauconneau né en 2014 dans le nid situé sous la bretelle de l'A-20 est vers l'A-15 sud